

Appels à projets « recherche »

mars 2009

Contexte

Dans un environnement international caractérisé par une compétition de plus en plus rude, la recherche constitue, avec l'innovation, un facteur clé pour assurer un développement économique durable de notre territoire.

La Région Centre a décidé de renforcer sa politique de soutien à la recherche et d'augmenter les moyens mis en œuvre pour en favoriser les retombées économiques, sociales et environnementales. Son ambition est d'y consacrer au moins 4% du budget régional à l'horizon 2013.

Les principes de mise en œuvre de la politique régionale visent à permettre :

- d'intervenir avec souplesse et réactivité pour soutenir les programmes de recherche,
- de focaliser les moyens sur un nombre limité d'opérations en fonction des orientations prioritaires de la Région,
- de recourir à une expertise compétente et reconnue pour conseiller la Région dans ses choix.

La Région souhaite, à partir des points forts de la recherche et des compétences économiques régionales, privilégier les recherches autour de quatre orientations majeures répondant aux besoins futurs des habitants de notre région :

- l'habitat de demain,
- les déplacements et la gestion des flux des personnes et des biens,
- la nutrition, la santé, le bien-être,
- le tourisme et les loisirs.

Pour ce nouvel appel à projets, les projets présentés au titre de l'orientation « habitat de demain » pourront notamment concerner :

- matériaux pour le bâtiment – efficacité, propriétés, performance
- comportement de l'habitant vis-à-vis de la consommation en énergie
- concepts innovants adaptés aux situations de handicap – accessibilité, ergonomie

Différents outils sont mis en œuvre dans le cadre de cette politique, et notamment :

- le soutien à des programmes de recherche structurants dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2007-2013,
- le lancement d'appels à projets régionaux,
- la poursuite des actions destinées à mettre en place un environnement favorable à la recherche (financement de colloques internationaux, de bourses doctorales, ...).

Objectifs

La procédure d'appels à projets est un dispositif central de la politique régionale de soutien à la recherche. Des appels à projets seront lancés régulièrement, avec une fréquence prévue de deux campagnes d'appels par an.

La présente campagne consiste en trois appels à projets :

- un appel à projets « thématique » destiné à soutenir des projets qui s'inscrivent clairement dans au moins une des quatre orientations majeures rappelées ci-dessus,
- un appel à projets « blanc », destiné à soutenir des projets de recherche quelles que soient leurs thématiques,
- un appel à projets « jeunes chercheurs » destiné plus particulièrement à soutenir des projets dont le porteur sera âgé de moins de 35 ans.

Sont exclus de ces appels à projets :

- les projets déjà retenus pour être soutenus dans le cadre du CPER 2007-2013,
- les projets ayant fait l'objet d'expertises scientifiques négatives dans le cadre d'appels à projets aux niveaux régional, national ou européen, s'ils n'ont pas été modifiés pour prendre en compte les remarques des experts,
- les projets nécessitant la mise en œuvre d'expériences en plein champ sur les OGM.

Dans le cadre de cette première campagne d'appels à projets 2009, la Région envisage un financement total de 2,6 M€, répartis à titre indicatif de la manière suivante :

- 1,8 M€ pour l'appel thématique,
- 0,6 M€ pour l'appel blanc,
- 0,2 M€ pour l'appel jeunes chercheurs

Le lancement de la campagne d'appels à projets suivante est prévu pour octobre 2009, avec un financement total du même ordre de grandeur.

En pratique

- **Critères auxquels les projets doivent répondre :**
 - o Etre présentés conjointement par au moins deux partenaires,
 - o Avoir comme porteur principal un laboratoire de recherche publique localisé en région Centre,
 - o Se dérouler sur une période comprise entre 1 et 3 ans,
 - o Solliciter une subvention supérieure à 20 k€.
 - o Pour les projets « jeunes chercheurs » : le porteur de projet doit être âgé de moins de 35 ans.

- **Bénéficiaires potentiels des aides régionales :**
Laboratoires de recherche publique localisés en région Centre. Le financement de laboratoires publics extérieurs à la région peut cependant être envisagé dans le cas de projets à fort intérêt régional, lorsque le recours à des compétences extérieures est incontournable pour la réussite du projet.

NB : Lorsqu'un projet est présenté conjointement avec une ou des entreprises exerçant leur activité en région Centre et souhaitant bénéficier d'un soutien de la Région, celle(s)-ci peut (peuvent) présenter éventuellement un dossier « CAP R&D » (contact « CAP R&D » : Yolande BOUDARD – Téléphone : 02 38 70 31 86 (ou 32 71)- Mail : yolande.boudard@regioncentre.fr).

- **Dépenses éligibles pour les bénéficiaires potentiels :**
 - o Investissement (équipements, construction),
 - o Personnel non permanent recruté dans le cadre du projet (post-docs, ingénieurs, techniciens),
 - o Exclusivement pour les EPIC : personnel permanent impliqué dans le projet dans la limite de 50% des salaires versés,
 - o Fonctionnement directement induit par le projet.

- **Principaux critères d'analyse des projets :**
 - o Références des laboratoires de recherche porteurs et de leurs équipes participant au projet,
 - o Qualité scientifique et technique du projet,
 - o Contribution à la structuration de la recherche régionale (projets impliquant des laboratoires de différents établissements régionaux),
 - o Impact sur le développement socio-économique régional, potentiel de valorisation,
 - o Implication d'entreprises exerçant leur activité en région Centre, soit sous forme d'une expression d'intérêt pour les résultats potentiels du projet, soit sous forme d'une coopération avec les laboratoires porteurs,
 - o Pour ce qui concerne l'appel thématique : inscription avérée dans au moins une des orientations majeures définies par la Région,
 - o Respect de la législation environnementale en vigueur, en particulier celle relative au recyclage en fin de vie des équipements acquis dans le cadre du projet,
 - o Soutien apporté par le(s) établissement(s) de tutelle des laboratoires porteurs, par exemple sous la forme de co-financement (y compris les salaires des personnels permanents concernés) du projet,
 - o Prise en compte des aspects relatifs à l'organisation et à la gestion du projet.

➤ **Confidentialité - communication :**

Dans le cadre de ces appels à projets, la Région s'engage à ne diffuser aucune information confidentielle autre que celles nécessaires à l'expertise des projets. Le porteur de projet peut accepter ou refuser le transfert du dossier vers d'autres financeurs potentiels. Un engagement de confidentialité sera par ailleurs exigé des experts sollicités par la Région. Cependant, afin que la Région puisse assurer un travail de promotion autour de ces appels à projets et de leurs résultats, chaque candidat s'engage à fournir une présentation non confidentielle du projet ainsi qu'un résumé non confidentiel des résultats s'il y a lieu.

➤ **Conventionnement et partenariat :**

Chaque projet sélectionné pour être subventionné par la Région donnera lieu à l'établissement d'une convention entre la Région et les établissements de tutelles des laboratoires partenaires du projet. La convention définira les modalités d'attribution de la subvention régionale à l'établissement de tutelle principale du laboratoire porteur du projet. Cet établissement jouera le rôle de coordinateur du projet et sera l'unique interlocuteur de la Région pour le suivi de la convention. Il sera responsable de la répartition de la subvention régionale entre les différents partenaires selon les besoins liés à l'avancement du projet.

La subvention de la Région pourra être complétée d'une subvention FEDER attribuée avec ses modalités spécifiques, qui feront l'objet d'une concertation au cas par cas avec les partenaires concernés.

➤ **Constitution des dossiers et sélection des projets**

Les dossiers types de candidatures ont été envoyés sous forme électronique aux responsables des établissements publics de recherche (universités, EPST, EPIC) présents en région. Ils peuvent être retirés à la Région, et seront disponibles prochainement sur le site Internet <http://www.regioncentre.fr>.

Chaque dossier doit être soumis par son laboratoire porteur à son établissement de tutelle principale, selon les modalités spécifiques à cet établissement. Cet établissement doit informer du projet tous les autres établissements de tutelle de tous les laboratoires partenaires du projet. Il est le seul habilité à transmettre le dossier au Conseil Régional selon les modalités indiquées ci-dessous.

Les dossiers présentés devront être rédigés **en français** et parvenir **complets** et **en un seul envoi** impérativement **avant le lundi 18 mai 2009 10 heures** :

- 1) en 3 exemplaires papiers, préalablement signés, à l'adresse suivante :
Conseil régional du Centre
« Appels à projets recherche »
Direction Enseignement Supérieur, Recherche et Transfert de Technologie
9 rue Saint-Pierre Lentin
45041 Orléans Cédex 1
- 2) en version électronique, à partir du formulaire à télécharger (format PDF), en utilisant la nomenclature suivante et en y substituant l'acronyme du projet présenté :
« APR_2009_1_acronyme.pdf »
à l'adresse suivante :
appels.recherche@regioncentre.fr

Le formulaire ne permet d'inclure que du texte. Les données non textuelles (schémas, images...) sont à faire figurer en annexe dans un fichier PDF (« APR_2009_1_acronyme.annexe.pdf »).

L'avis scientifique et technique des établissements de tutelle des laboratoires partenaires des projets pourra être transmis à la Région. Ceux-ci seront également soumis à des experts indépendants. Ils feront enfin l'objet d'une instruction détaillée par les services de la Région afin d'examiner leur articulation avec les différentes politiques régionales, puis d'une décision de la Commission Permanente Régionale. Chaque porteur de projet sera informé des décisions le concernant.

Contact

Catherine MORIN de FINFE

Téléphone : 02 38 70 31 46 (ou 32 13)

Email : appels.recherche@regioncentre.fr